



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 juillet 2020

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN, s'est réuni en séance publique à La Boiserie, sous la présidence de M. Louis BONNET, maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués. Vingt-huit étaient présents ou représentés.

- Il a été procédé à l'élection des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS :

- Groupe « Ensemble pour Mazan » : Marie-Hélène MOREL, Amandine APPLANAT, Christine JACQUES, Cécile DEMENKOFF ;
- Groupe « Construisons l'avenir de Mazan » : Eve GALLAS ;
- Groupe « Notre village autrement » : Stéphane CLAUDON.

- En vue du renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) et suite à concertation, le Conseil municipal a approuvé une liste de contribuables élaborée pour permettre au directeur départemental des Finances Publiques de désigner 8 commissaires titulaires et 8 suppléants.

- Il a été ensuite procédé à la désignation des délégués de la commune au sein des syndicats dont elle est membre :

- Pour le Syndicat Mixte Forestier :

Jean-Philippe ACHARD (titulaire), Auguste DURAND (suppléant).

- Pour le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV) :

Louis BONNET (titulaire), Jean-Philippe ACHARD, Sophie CLEMENT (suppléants).

- Puis, l'assemblée a approuvé le versement à la commune par la CoVe d'un fonds de concours d'un montant de 185 222€ pour l'année 2020, et l'a affecté à différentes dépenses.

M. le Maire a ensuite rendu compte des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal et a répondu à des questions diverses.